

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane (Adjoints), ARMONGON Maryline, BERCIER Sophie, CHICON Pierre, COMBAL Patrice, COMPÉRAT Jean-Raymond, LORIN Gwénaél, MILLARD Julien, PERQUY Alain, PRÉVOST Yvette.

Absent non excusé : QUARTIER David

Secrétaire de séance : ARMONGON Maryline

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte rendu, ils signent le registre des délibérations.

Avant de commencer, M. le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Autorisation projet rachat ancien café-restaurant sur la commune
- Diminution du temps de travail d'un Adjoint Technique
- Augmentation du temps de travail d'un Adjoint Technique

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

ORDRE DU JOUR

2018/050 : Autorisation projet rachat ancien café-restaurant sur la commune :

M. le Maire fait suite à la dernière réunion, avec les conseillers municipaux présents, portant sur la revitalisation du centre bourg de la commune après la fermeture de la boulangerie puis celle du café-restaurant.

Il en est ressorti le projet de rachat du café-restaurant, fermé très récemment, pour l'installation d'un commerce multi-services. La commune s'est d'ailleurs portée acquéreuse du matériel de celui-ci lors de la vente aux enchères.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, M. le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de se renseigner et/ou d'effectuer toutes les démarches nécessaires quant :

- à l'obtention d'éventuelles subventions
- aux demandes de crédits auprès d'organismes bancaires
- aux éventuelles négociations possibles

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2018/051 : Diminution du temps de travail d'un Adjoint Technique :

M. le Maire rappelle que l'Adjoint Technique est actuellement en poste à raison de 12,83/35°. Suite à la suppression d'une classe de CP, la salle de classe a été affectée à la maternelle et le ménage n'est plus à faire par l'adjoint technique mais par l'ATSEM, ce qui engendre une diminution de 4,75h / semaine sur 36 semaines. M. le Maire précise qu'une compensation de cette perte d'heures a été faite à l'agent, qui a refusé cette proposition.

Il est donc proposé la diminution du temps de travail de 12,83/35° à 9,34/35° pour ce poste.

Le Conseil vote à l'unanimité à POUR.

2018/052 : Augmentation du temps de travail d'un Adjoint Technique :

M. le Maire rappelle que l'Adjoint Technique est actuellement en poste à raison de 19/35°. Suite au passage de notre garderie scolaire en Accueil de Loisirs via plusieurs partenariats et la croissance du nombre d'enfants inscrits, le ménage de l'Accueil de Loisirs ne peut plus être assuré par les adjoints d'animation.

Une proposition a été faite en vue d'effectuer le ménage en question à raison de 5h/semaine sur 47 semaines.

Il est donc proposé l'augmentation du temps de travail de 19/35° à 22,55/35° pour ce poste.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2018/053 : Tarifs communaux 2019 – annule et remplace la délibération 2018/047 :

M. le Maire informe l'assemblée du désistement du bucheron devant façonner les affouages de 2019.

Ne trouvant personne pour s'en occuper et dans l'urgence un devis a donc été demandé à l'ONF qui n'a pu maintenir les tarifs que nous avions auparavant.

Après concertations, il convient de modifier la délibération relative aux tarifs communaux pour y augmenter le prix du stère de bois à 25€

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2018/054 : Création de 2 emplois permanents d'adjoints d'animation et annualisation du temps de travail :

M. le Maire informe l'assemblée, que, compte tenu de la création de l'Accueil de Loisirs « Les Galoupiots » depuis la rentrée de Septembre, l'Accueil de Loisirs est également ouvert pendant les vacances scolaires justifiant l'augmentation importante du temps de travail des deux adjoints d'animation actuellement en poste.

M. le Maire propose à l'assemblée, de mettre en place l'annualisation du temps de travail lors de la création des 2 emplois permanents et conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer deux emplois permanents d'adjoints d'animation à temps non complet à raison de 33,62 heures/35^{ème} annualisé pour la tenue de l'accueil de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ces emplois seront pourvus par deux agents contractuels pour absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes avec une rémunération basée sur l'échelon 1 du grade d'Adjoint d'animation, IB : 347 – IM : 325.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

La séance est levée à 22h01

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 27 décembre 2018, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire
Jean-Louis QUÉRET**

